



Parti vert libéral suisse

Communiqué de presse

Sujet	Vignette
Renseignements	Jürg Grossen, conseiller national, Tél +41 79 444 94 65 Laurent Seydoux, vice-président, Tél. +41 79 358 14 85
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, Boîte postale 367, 3000 Berne 7 Tél. +41 31 322 60 57, E-mail suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	5 mars 2013

Les Vert libéraux favorisent le compromis au sujet de la vignette – le PS s’y oppose au profit de nouvelles autoroutes

Suivant une proposition des Vert libéraux, le Conseil national s’est d’abord prononcé hier pour une vignette à 80 francs. Il s’agissait d’un compromis suite au premier vote du Conseil national pour une vignette à 70 francs, alors que le Conseil des Etats favorisait une vignette à 100 francs. A la surprise générale, le PS s’est opposé à ce compromis par une proposition de nouvel examen, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles autoroutes et peut-être même à un second tube au Gothard, étant donné que les recettes de la vignette ne peuvent être utilisées que pour la construction et l’entretien des routes. Dans ces conditions, les Vert libéraux ne peuvent pas approuver l’arrêté sur le réseau, dans la mesure où de nouveaux projets routiers ne sont envisageables qu’une fois que le trafic individuel motorisé assumera les coûts liés à ses émissions (CO2, gaz polluants et bruit).

Que le PS rejette le compromis des Vert libéraux par le biais d’une proposition de nouvel examen est incompréhensible tant sur le plan des finances que sur celui de l’environnement. Depuis le début des discussions sur l’arrêté sur le réseau, la situation initiale a fortement changé. Le Tribunal fédéral a balayé la construction de l’autoroute de l’Oberland zurichois, projet doté de plus d’un milliard de francs. Dans la mesure où ce projet aurait dû être financé grâce aux recettes de la vignette, la conséquence logique devrait être une hausse du prix de la vignette moindre qu’initialement prévu.

Condition pour de nouveaux projets: il faut prendre en compte les véritables coûts du trafic routier

Les Vert libéraux estiment en outre qu’il est fondamentalement illégitime de financer de nouveaux projets routiers par le biais de la vignette: les conducteurs occasionnels se verraient autant affectés que les conducteurs réguliers, et les infrastructures routières ne seraient pas financées selon le principe de causalité. Au mieux, le financement des infrastructures routières devrait se faire au moyen d’une augmentation de l’impôt sur les huiles minérales ou – de préférence – par le biais du « mobility pricing ». De plus, les coûts causés par les émissions du trafic individuel (CO2, gaz polluants, bruit) devraient finalement être transmis aux responsables en instaurant une taxe d’incitation ou une réforme fiscale écologique.